

SOUTENIR LA CAMPAGNE

FORMULAIRE DE DON

20€

Soit **7€** après réduction d'impôt

50€

Soit **17€** après réduction d'impôt

100€

Soit **34€** après réduction d'impôt

500€

Soit **170€** après réduction d'impôt

Montant libre dans la limite de **7500€**

☐ Je certifie sur l'honneur que mon règlement provient de mon compte bancaire personnel et non d'un compte d'une personne morale et, conformément à l'article 11-4 de la loi n°88-227 du 01/03/1988, que je suis de nationalité française ou résidant en France.*

☐ J'ai lu et j'accepte les mentions relatives au plafond légal et au recueil des données personnelles.*

Vos dons sont versés à l'association CAP Républicain. Les particuliers peuvent consentir des dons aux partis et candidats dans la limite de 7 500 euros par personne pour une année complète, soit 15 000 euros par foyer fiscal.

champs obligatoires*

Nom*

Prénom*

Date de naissance*

Nationalité*

Adresse*

Ville*

Code postal*

Email

Téléphone

Date*

Signature*

Règlement par chèque

à l'ordre de :

JEAN-PAUL HUOT MAND/FI
CAP REPUBLICAIN

FORMULAIRE À RENVOYER AVEC VOTRE CHÈQUE SIGNÉ À :

CAP RÉPUBLICAIN - 17, rue du Marin Blanc - 34280 La Grande Motte

RECUEIL DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies sur ce formulaire sont exclusivement réservées à l'usage de l'association CAP Républicain. Elles sont traitées afin de gérer les informations relatives aux donateurs, vous transmettre un reçu fiscal, vous envoyer les communications et les actualités de la campagne et vous contacter. Toutes les informations marquées comme obligatoires sont nécessaires pour traiter votre demande. L'absence de réponse à l'un de ces champs empêchera le traitement. Vos données sont conservées pour une durée maximale de 60 mois.

Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation et de portabilité des informations vous concernant. Vous bénéficiez également de la faculté de donner des directives sur le sort de vos données après votre décès. Pour exercer vos droits, adressez nous votre demande accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité en cours de validité à l'adresse électronique suivante : stephanrossignol2026@gmail.com

Si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du Règlement Général sur la Protection des Données, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

PLAFOND LÉGAL DES DONS

Vos dons sont versés à l'association CAP Républicain. Les particuliers peuvent consentir des dons aux partis et candidats dans la limite de 7 500 euros par personne pour une année complète, soit 15 000 euros par foyer fiscal.

D'après l'article L. 52-7-1 du code électoral, « les personnes physiques peuvent consentir des prêts à un candidat dès lors que ces prêts ne sont pas effectués à titre habituel, » dans la limite de cinq ans. Seules les personnes physiques de nationalité française ou résidant en France peuvent effectuer un don à un candidat. Les dons supérieurs à 150 euros doivent être versés par chèque ou carte bancaire.

Les dons aux partis politiques ouvrent droit à une réduction d'impôt, égale à 66 % du montant versé, dans la limite du plafond ci-dessus et de 20 % des revenus. Ils doivent être déclarés ligne 7UF de la déclaration 2042.

Merci pour votre soutien !